



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

**Séance du Conseil Municipal
en date du 15 janvier 2026**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six le quinze janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 08/01/2026 affichée le 08/01/2026), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantraine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

***Etaient présents** : Monsieur Marc BARBAUX, **Maire**, Mesdames Sandrine HINGRAY, Audrey HUSSON et Messieurs Michel AUBERT, Jean-Daniel BOXBERGER, Jean-Pascal VALDENAIRE, **Adjoint**s, Mesdames Agnès BOUDOT et Anne VIGUIER, **Conseillères municipales déléguées**, Mesdames Anne-Marie GIRARDIN, Marie-Laure MULOT et Messieurs Sébastien BAUR, Jacques CHAPON, Patrick DORGET, Max RICHARD, **Conseillers municipaux**.*

***Etaient excusés** : Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN (pouvoir à Mme VIGUIER), Brigitte GILLE (pouvoir à M. BARBAUX), Martine OHNIMUS (pouvoir à Mme BOUDOT) et Messieurs Gérard HUMBLLOT (pouvoir à Mme HINGRAY), Mickaël ROBERT (pouvoir à M. VALDENAIRE).*

***Étaient absents** : Madame Charlotte GÖTTMANN, Messieurs Clément CLAUDEL et Slim HARDIAL.*

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 22

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 19

Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (20 novembre 2025) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

1°/ *Finances : Engagement des crédits d'investissement.*

2°/ *Z.A.C. du Parc de l'Arsenal – Présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2024.*

3°/ *Domaine et patrimoine : Vente d'une parcelle sise lieudit « Jean Clément Ouest ».*

4°/ *Personnel communal – Création de deux postes contractuels au service périscolaire.*

5°/ *Forêt – Etat d'assiette et destination des coupes 2026.*

6°/ *Informations et questions diverses.*

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 – Finances – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Divers actes budgétaires – Engagement des crédits d'investissement.

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON, adjointe déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix pour,

AUTORISE le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et par programme d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors restes à réaliser :

<u>OPERATION 140</u> : dans la limite de	2 500 € (achat de terrains)
<u>OPERATION 141</u> : dans la limite de	3 300 € (étude de projets communaux)
<u>OPERATION 152</u> : dans la limite de	5 900 € (aménagement du cimetière)
<u>OPERATION 187</u> : dans la limite de	8 300 € (bois et forêts)
<u>OPERATION 188</u> : dans la limite de	1 000 € (matériel administratif)
<u>OPERATION 190</u> : dans la limite de	1 750 € (appareil technique, matériel, outillage)
<u>OPERATION 212</u> : dans la limite de	8 500 € (équipement de la Maison Grandemange)
<u>OPERATION 213</u> : dans la limite de	8 000 € (aménagement des bâtiments communaux)
<u>OPERATION 218</u> : dans la limite de	35 900 € (réfection de la voirie et aménagements)
<u>OPERATION 223</u> : dans la limite de	750 € (équipement des écoles)
<u>OPERATION 225</u> : dans la limite de	80 000 € (aménagement de la Zac du Parc de l'Arsenal)
<u>OPERATION 231</u> : dans la limite de	8 875 € (éclairage public)
<u>OPERATION 237</u> : dans la limite de	4 100 € (aménagement des espaces publics)
<u>OPERATION 244</u> : dans la limite de	2 300 € (réseau incendie)
<u>OPERATION 245</u> : dans la limite de	500 € (équipement public pour manifestations)
<u>OPERATION 246</u> : dans la limite de	2 500 € (matériel roulant)
<u>OPERATION 248</u> : dans la limite de	700 € (bibliothèque)
<u>OPERATION 249</u> : dans la limite de	23 750 € (rue du Hameau)
<u>OPERATION 250</u> : dans la limite de	1 250 € (rue Schubert)
<u>OPERATION 252</u> : dans la limite de	2 500 € (chemin des Princes)
<u>OPERATION 253</u> : dans la limite de	11 950 € (générateur photovoltaïque école maternelle).

Délibération N° 2 - Commande publique - Convention publique d'aménagement - Z.A.C. du Parc de l'Arsenal : présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2024 (C.R.A.C).

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'acter** le bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2024 qui s'élève à 3 861 582 € HT en dépenses et en recettes et d'en approuver le C.R.A.C. au 31 décembre 2024 ;
- **d'acter** l'augmentation de 50 000 € de la participation d'équilibre de la ville de Chantraine au bilan de l'opération,
- **d'acter** la prorogation d'un an de la concession d'aménagement,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération, notamment l'avenant n° 11 à la concession d'aménagement.

Délibération N° 3 - Domaine et patrimoine - Aliénations - Vente d'une parcelle de terrain sise lieudit "Jean Clément Ouest".

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A la majorité des suffrages exprimés : 19 voix pour,

VALIDE la proposition de Monsieur le Maire de vendre une parcelle de 58 m² sise lieudit « Jean Clément Ouest » au prix de 3 €/m² et **AUTORISE** ce dernier (ou son adjoint) à faire rédiger l'acte de vente et à signer celui-ci.

Délibération N° 4 - Fonction publique - Personnel contractuel - Créations et transformations d'emplois contractuels - Création de deux postes pour accroissement temporaire d'activité et suppression de deux autres postes.

Rapporteur : Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER, Adjoint délégué aux affaires scolaires.

A la majorité des suffrages exprimés : 19 voix pour,

DÉCIDE :

- 1- de supprimer** les postes précédemment créés par délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2025 ; établis sur la base de 25 heures/semaine et 15 heures/semaine ;
- 2- de créer**, à compter du 19 janvier 2026 et jusqu'au 31 août 2026, deux postes non permanents sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C, l'un à 19 heures par semaine et l'autre à 16 heures par semaine, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- 3- d'autoriser** le recrutement de deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois sur le fondement de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique dans les conditions susvisées ;

4- de fixer la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit : la rémunération de ces agents sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté ;

5- d'inscrire au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet, les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant.

Délibération N° 5 - Domaine et patrimoine - Divers actes de gestion du domaine privé - Forêt : état d'assiette et destination des coupes 2026.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal VALDENAIRE, Adjoint à la forêt et à la vie associative.

A la majorité des suffrages exprimés : 19 voix pour,

DEMANDE à l'O.N.F. d'asseoir les coupes tout en proposant de fixer la destination de ces dernières comme suit :

- Parcelles 5a, 6T : délivrance en affouages exploitation par les habitants ;
- Parcelle 10 : exploitation en régie en totalité ;
- Parcelles 16r, 16a et 17 : vente en bloc et sur pied des feuillus et résineux ;
- Parcelles 20a et 20r : reportées.

DÉCIDE de laisser à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles définitives des produits sus-désignés.

Puis sont données au conseil municipal les informations suivantes :

Madame Audrey HUSSON informe le conseil municipal de la décision de virement de crédits n° 1/2025 prise par Monsieur le Maire afin d'abonder l'article 7391112 (dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants) en reprenant les crédits sur le chapitre 65.

Monsieur le Maire s'adresse au conseil municipal afin :

- D'informer de la volonté de médecins de venir s'installer sur les **terrains de la ZAC du parc de l'Arsenal** et de la **proposition de vente desdits terrains au prix de 75 €/m²**. Après débat, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de donner un accord de principe.

Le tarif de 75 €/m² est validé par l'ensemble du conseil municipal

- D'informer que suite à la réunion qui s'est tenue le 13 novembre 2025 avec les représentants d'**Epinal Habitat**, le **projet d'aménagement d'une parcelle jouxtant la rue des Jardins** (ex-parcelle CORNU), a été retravaillé et le nombre de logements est passé ainsi de 36 à 27.

Monsieur BOXBERGER fait part de son inquiétude quant à la sécurité routière dans cette rue. La sortie des véhicules provenant des 27 logements risque d'être problématique. L'étude d'un nouveau plan de circulation sera peut-être nécessaire.

- D'annoncer que **Monsieur Nicolas BALLAND** a quitté le service technique de la collectivité début janvier 2026, et qu'un autre agent va intégrer **l'équipe technique** début février.

- D'informer que la **commission de sécurité** contrôlera la **Maison Grandemange** en février et qu'il faudra certainement prévoir des **travaux de réparation du monte-personnes** par la suite.

- D'informer de la **prochaine pose d'un éclairage** pour le passage protégé du restaurant « La Chaumière », et de la dépose en cours des **illuminations de Noël**.

Madame Anne VIGUIER remercie Sandrine HINGRAY et Laurent GAVOILLE pour le travail effectué sur le « *Chantraine écho* » et plus particulièrement pour **l'article portant sur la bibliothèque**, et en profite pour informer de l'ouverture de celle-ci les **mercredis après-midi au lieu des samedis matin**.

Madame Brigitte GILLE remercie l'ensemble des personnes ayant participé à la **distribution des colis de Noël**.

Monsieur Jacques CHAPON informe qu'il trouve préoccupant le fait de ne plus avoir de maître-nageur pour encadrer les séances scolaires, apprendre à nager est indispensable pour nos enfants.

Agenda :

- **10 février à 18h00** : commission « Finances ».
- **3 mars à 10h00** : C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directs).
- **5 mars à 18h30** : Conseil municipal – Vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Maire,


Marc BARBAUX



Le Secrétaire de séance,

Jean-Daniel BOXBERGER



Présent Procès-verbal affiché le 13 FEV. 2026